



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/39

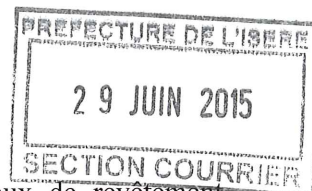
L'an deux mil quinze, le vingt trois juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2015

*PRESENTS* : MM MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Delphine MIALON



### ACQUISITION DE MOBILIER EXTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de revêtement de sécurité du sol du jardin d'enfants au village ont été réalisés ce printemps. La cabane en bois, avec un toit en ardoise, construite il y a une vingtaine d'années et démontée avant les travaux, est hors d'usage : l'ossature, en très mauvais état, ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Il serait nécessaire d'installer une nouvelle cabane en bois pour remplacer l'ancienne.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration esthétique, Monsieur le Maire propose de remplacer les vieilles boîtes aux lettres métalliques existantes (mairie, refuges, groupement pastoral...), totalement hétéroclites, par un ensemble, type « chalet de montagne », en bois lasuré.

Le coût de ces travaux s'élèverait à la somme totale HT de 4 896 € selon les devis de la société PIC BOIS, 01300 BREGNIER CORDON.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de programmer l'acquisition d'une cabane en bois pour le jardin d'enfants au village ainsi qu'un ensemble boîte aux lettres en bois pour un montant HT de 4 896 €,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Isère.

ADOpte le plan de financement suivant :

☞ Coût de l'opération HT.....	4 896,00 €
- Subvention attendue du Conseil Déptal 80 %	3 917,00 €
- Fonds libres de la Commune 20 %.....	979,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

